

Agence : Alsace Franche-Comté
4, rue du Parc
Oberhausbergen
67088 STRASBOURG Cedex 2

Tél : 03.88.56.84.84
Fax : 03.88.56.84.56



Restaurant AU RENARD PRECHANT

Monsieur HUFFENUS
34 rue de Zurich
67000 STRASBOURG

Tél : 03.88.35.62.87
Mél : fabienne.lorang@orange.fr

N° affaire : 003790/6256875-1
N° rapport : 003790/6256875/1/dC/v.0
Rapport établi le : 28/05/2015
Par l'intervenant : Didier CIMAROSTI

Rapport Accessibilité des personnes handicapées Etat des lieux et actions à mener

Site : Restaurant AU RENARD PRECHANT Adresse : 34 rue de Zurich
67000 STRASBOURG

Catégorie ERP : 5^{ème} catégorie

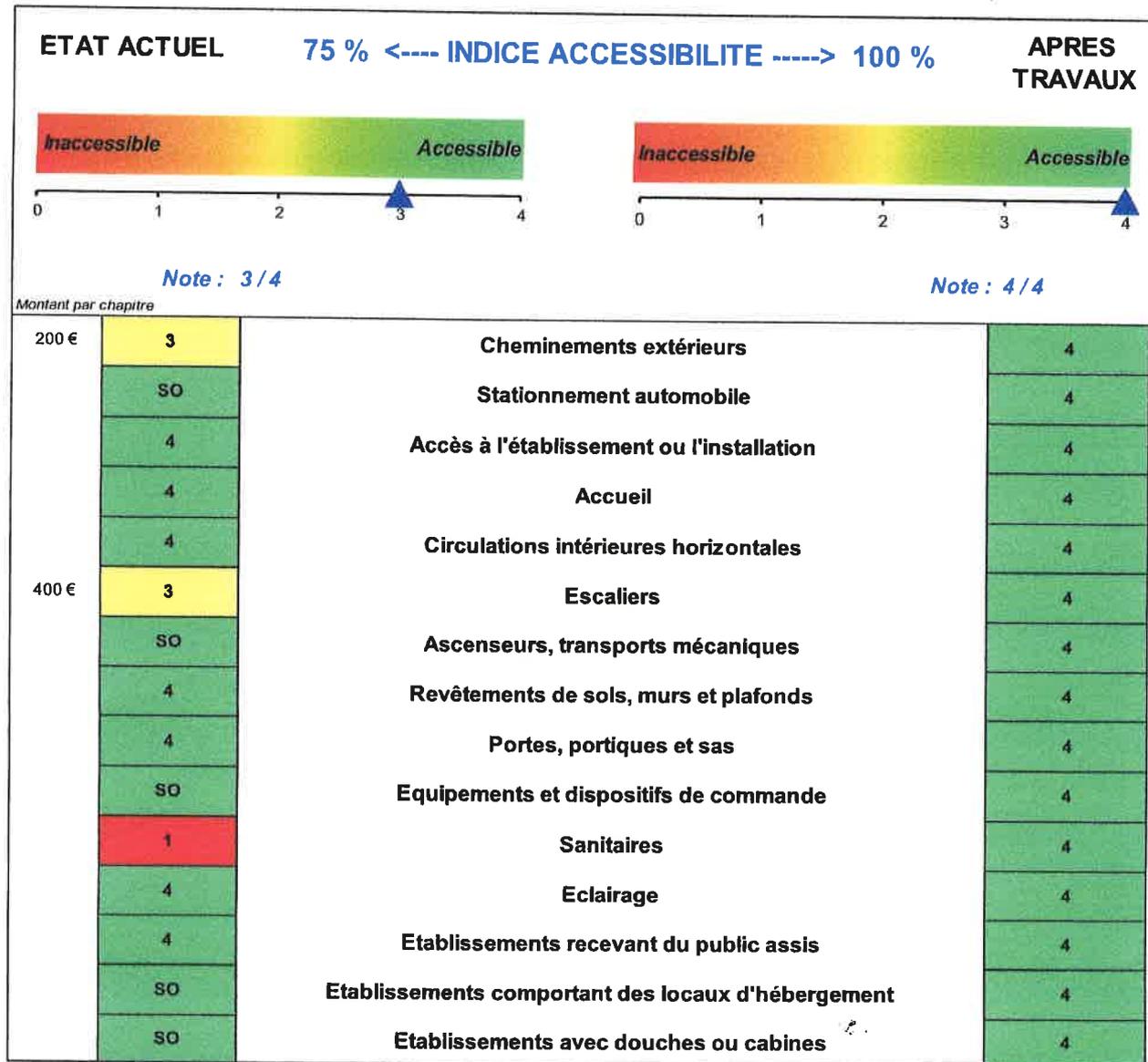


INDICE / DATE	v.0 / 28.05.2015		
REDACTEUR	Didier CIMAROSTI		
RELECTEUR			

Sommaire

1. Note générale d'Accessibilité	3
2. Estimation financière	4
3. Programme et déroulement de la mission.....	5
4. Accessibilité de l'établissement.....	6
5. Fiches Constats et propositions d'actions.....	9
6. Demandes de dérogations envisageables.....	14
7. Contexte de la mission.....	15
8. Annexe : Tableau récapitulatif des constats et propositions d'actions.....	16

1. Note générale d'Accessibilité



Note générale d'évacuation des PESH	Commentaires
4	Accessible avec confort d'usage
3	Accessible
2	Accessible avec accompagnement
1	Non accessible
SO	Sans objet

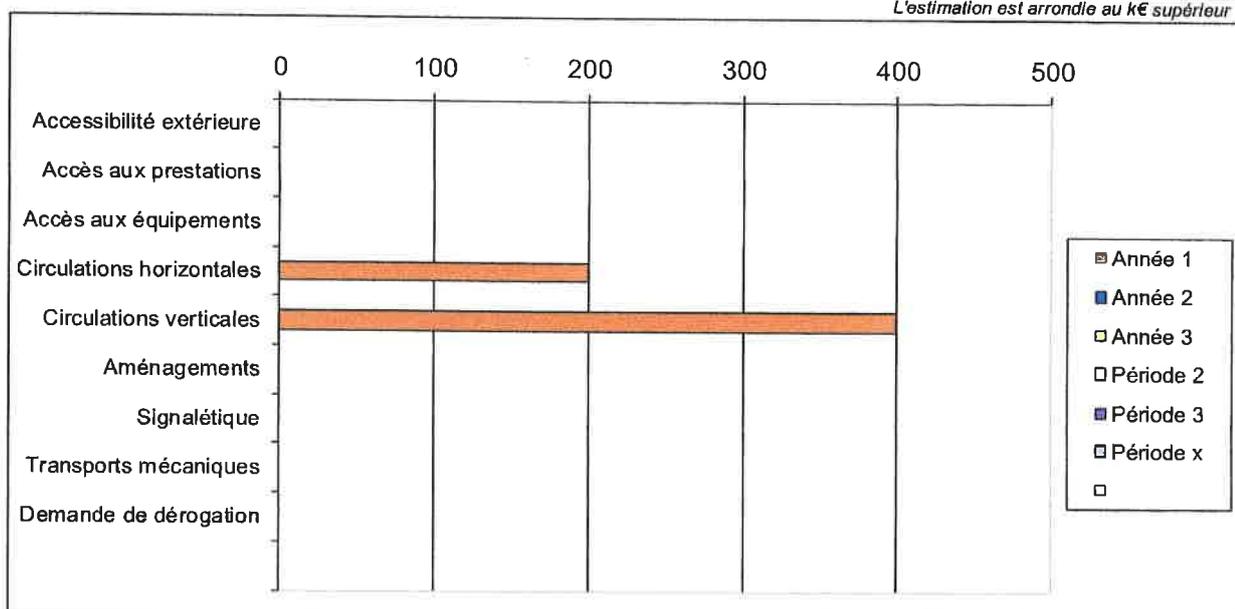
Les notes attribuées sont à « dire d'expert »

2. Estimation financière

ESTIMATION FINANCIERE DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE:

1 000 €

L'estimation est arrondie au k€ supérieur



ECHÉANCE	Commentaires :	Estimation (€)
Année 1	Travaux prévus dans la 1ère année suivant la validation de l'Ad'AP	600
Année 2	Travaux prévus dans la 2ème année suivant la validation de l'Ad'AP	
Année 3	Travaux prévus dans la 3ème année suivant la validation de l'Ad'AP	
Période 2	Travaux prévus dans la 2ème période suivant la validation de l'Ad'AP	
Période 3	Travaux prévus dans la 3ème période suivant la validation de l'Ad'AP	
Période x	à réaliser ultérieurement si travaux spécifiques	
	sans ECHÉANCE	

Actions de mise en accessibilité	Commentaires :	Estimation (€)
Accessibilité extérieure	Cheminement extérieur, stationnement, accès à l'établissement	
Accès aux prestations	Accueil, zone de vente, public assis, chambres, etc.	
Accès aux équipements	Cabines, caisses, commandes, etc.	
Circulations horizontales	Cheminement intérieur horizontal, portes	200
Circulations verticales	Escaliers	400
Aménagements	Eclairage, sols, acoustique, etc.	
Signalétique	Sorties de secours, panneaux indicatifs, etc.	
Transports mécaniques	Ascenseurs, tapis roulants, escaliers mécaniques, etc.	
Demande de dérogation	Selon CCH, article R.111.19.10	
	sans Actions de mise en accessibilité	

3. Programme et déroulement de la mission

Conditions particulières d'intervention

Pas de problème particulier d'accessibilité dans le cadre de notre mission

Date de la visite :

jeudi 28 mai 2015

Lors de notre visite, nous avons été accompagnés par :

Mr BANGRATZ

Description succincte de l'ouvrage :

L'établissement est un restaurant dont la salle accueillant le public se situe au rdc qui abrite également la cuisine. L'étage supérieur est composé de sanitaires et de locaux personnels et autres non-accessibles au public. Le 2^{ème} étage est réservé à un logement. L'accès se fait depuis la rue de Zurich. La construction est traditionnelle en béton et maçonnerie, menuiseries extérieures en bois, revêtements de sol en carrelage et faux-plafonds en plaques de plâtre avec décorations murales en bois et peintures sur enduit plâtre.

Documents examinés :

Pas de document particulier présenté.

Autres informations :

.../...

4. Accessibilité de l'établissement

Chemins extérieurs :

Le cheminement se fait depuis la voirie principale, place de Zurich



Stationnement automobile :

Sans objet. Voirie publique à disposition.

Accès à l'établissement ou l'installation :

L'accès à l'établissement se fait depuis la place de Zurich, coté rue de Zurich.



Accueil :

Pas d'accueil particulier. L'entrée se fait directement dans la salle de restaurant.



Circulations intérieures horizontales :

La circulation horizontale est limitée au cheminement entre les tables

Escaliers :

Sans objet, hormis celui desservant les sanitaires de l'étage



Ascenseurs, transports mécaniques :

Sans objet

Revêtements de sols, murs et plafonds :

Le revêtement de sol est principalement du carrelage, sans pente ni ressaut.

Revêtements de sols, murs et plafonds :

Les murs et plafond sont revêtus de plaques de plâtre ou bois décoratifs.

Portes, portiques et sas :

Sans objet. La porte d'entrée à un vantail est à ouverture manuelle classique.

Equipements et dispositifs de commande :

Sans objet

Sanitaires :

Les sanitaires de l'étage (H&F) ne sont pas accessibles aux personnes circulant en fauteuil roulant (Ces derniers peuvent être conduits chez un tiers voisin conciliant)

Eclairage :

Eclairage naturel par les baies en façade + éclairage artificiel électrique.

Etablissements recevant du public assis :

Salle de restaurant avec tables et chaises. Les tables sont adaptées aux personnes circulant en fauteuil roulant.



Etablissements comportant des locaux d'hébergement :

Sans objet

Etablissements avec douches ou cabines :

Sans objet

5. Fiches Constats et propositions d'actions

Les fiches ci-après indiquent des constats qui mettent en évidence des écarts par rapport à la réglementation sur l'accessibilité.

Ceux-ci peuvent être complétés par des propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'accessibilité.

Le cas échéant, ces constats et propositions d'actions sont rattachés à un ou deux critères définis dans le tableau ci-après.

Les fiches indiquent également l'estimation financière des actions proposées (lorsqu'elle est prévue au contrat) et une proposition de variante, le cas échéant.

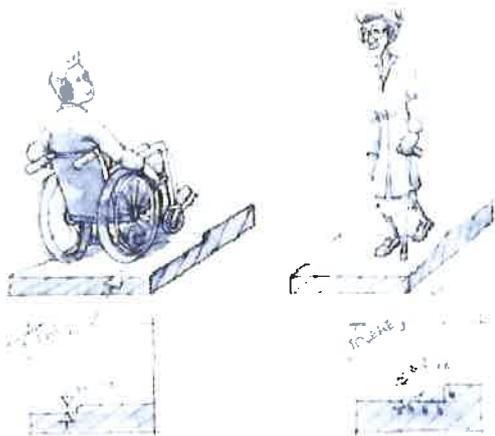
ECHÉANCE	Commentaires :
Année 1	Travaux prévus dans la 1 ^{ère} année suivant la validation de l'Ad'AP
Année 2	Travaux prévus dans la 2 ^{ème} année suivant la validation de l'Ad'AP
Année 3	Travaux prévus dans la 3 ^{ème} année suivant la validation de l'Ad'AP
Période 2	Travaux prévus dans la 2 ^{ème} période suivant la validation de l'Ad'AP
Période 3	Travaux prévus dans la 3 ^{ème} période suivant la validation de l'Ad'AP
Période x	à réaliser ultérieurement si travaux spécifiques

Actions de mise en accessibilité	Commentaires :
Accessibilité extérieure	Cheminement extérieur, stationnement, accès à l'établissement
Accès aux prestations	Accueil, zone de vente, public assis, chambres, etc.
Accès aux équipements	Cabines, caisses, commandes, etc.
Circulations horizontales	Cheminement intérieur horizontal, portes
Circulations verticales	Escaliers
Aménagements	Eclairage, sols, acoustique, etc.
Signalétique	Sorties de secours, panneaux indicatifs, etc.
Transports mécaniques	Ascenseurs, tapis roulants, escaliers mécaniques, etc.
Demande de dérogation	Selon CCH, article R.111.19.10

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 1
--	---------

CHEMINEMENTS EXTERIEURS :
Seuils et ressauts



<p>CONSTAT : Le seuil d'entrée forme une marche de 10cm de hauteur.</p>	
<p>PROPOSITION D'ACTION : Chanfreinage d'un ressaut à 33 % maxi</p>	
<p align="center">Année 1</p>	<p align="center">Circulations horizontales</p>

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ml	1	200	200

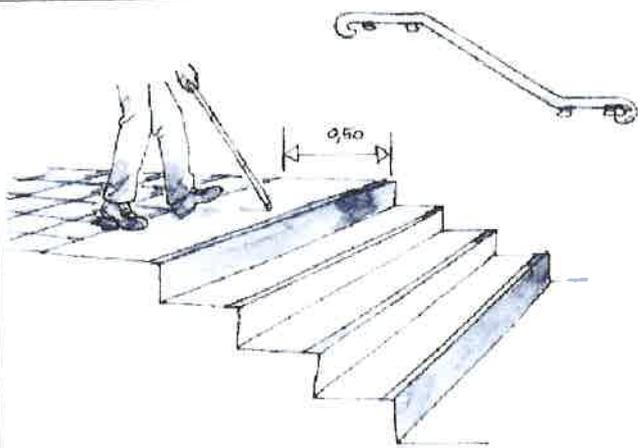


FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 2
---	----------------

ESCALIERS :
Appel de vigilance pour les malvoyants en partie haute



CONSTAT :
Absence d'appel de vigilance en partie haute de l'escalier menant aux sanitaires de l'étage.



PROPOSITION D'ACTION :
Mise en œuvre d'une bande de vigilance à proximité de la première marche en partie supérieure.

Année 1	Circulations verticales
----------------	--------------------------------

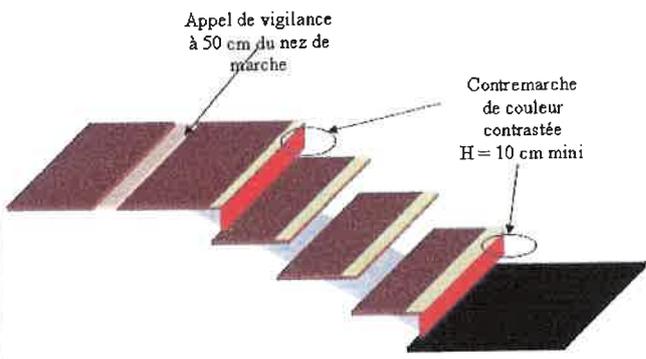
Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ml	1	150	200



FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 3
--	---------

ESCALIERS :
Nez de marches

CONSTAT :
Absence de contraste des nez de marche de l'escalier menant aux sanitaires de l'étage.



Appel de vigilance à 50 cm du nez de marche

Contremarche de couleur contrastée H = 10 cm mini

PROPOSITION D'ACTION :
Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande visuellement contrastée (largeur 3 cm mini)

Année 1	Circulations verticales
---------	-------------------------

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ml	2	80	200



FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 4
--	---------

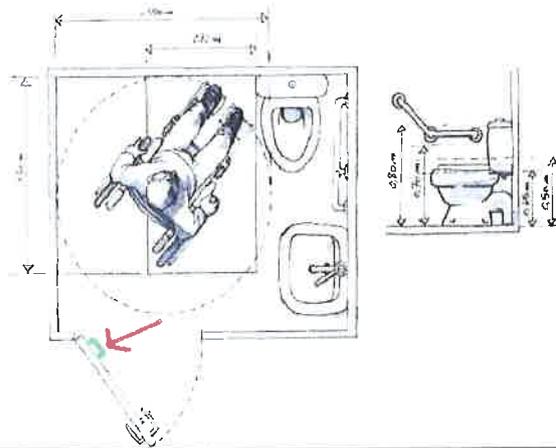
SANITAIRES :

Présence de sanitaires adaptés



CONSTAT :

Absence de sanitaires adaptés pour les PMR



PROPOSITION D'ACTION :

Voir demande de dérogation

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT



6. Demandes de dérogations envisageables

N°	N° FC concernée	Règle d'accessibilité concernée	Motif de la demande	Points concernés	Mesures compensatoires éventuelles et justificatifs
D1	FC n° 4	Présence de sanitaires adaptés	Impossibilité technique avérée	Absence de sanitaires adaptés pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant	Accompagnement par le personnel du restaurant, vers un WC HAND chez un tiers à proximité.

7. Contexte de la mission

7.1. Mission de Bureau Veritas :

Notre mission consiste en un diagnostic sur les conditions d'accessibilité aux personnes handicapées :

Notre mission comprend :

1. Examen des documents mis à disposition par le client (plans, procès-verbaux de commission d'accessibilité, rapport d'organismes agréés, lettres de l'administration, etc..).
2. Visite de l'ensemble des installations et équipements concernés par le diagnostic.
3. Analyse de leurs caractéristiques par rapport aux référentiels applicables, et mise en évidence des écarts.
4. Proposition de solutions techniques en vue de la correction des écarts relevés.
5. Estimation financière des solutions techniques proposées.

Ce diagnostic est basé sur une visite du site ; lors de cette visite, notre analyse est limitée à un examen visuel des éléments concernés, sans essais, calcul, mesure, analyse particulière, sondage destructif ou radiographie.

L'objectif de ce rapport est de fournir les grandes lignes du schéma directeur pour l'amélioration de l'accessibilité

L'estimation financière des solutions techniques réalisée à la demande du client correspond à un simple estimatif des coûts découlant des propositions de Bureau Veritas en la matière. Cette estimation ne s'apparente ni à un chiffrage, ni à un devis d'entreprise – seuls documents en mesure de déterminer le chiffrage précis des travaux découlant de ces solutions techniques.

Les montants estimés sont hors taxes et hors honoraires de maîtrise d'œuvre.

7.2. Référentiel

Ce diagnostic a été réalisé par référence aux textes suivants

Code de la construction et de l'habitation - partie réglementaire

Articles R 111-19-7 à R 111-19-10 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations ouvertes au public existantes ;

Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret no 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

8. Annexe : Tableau récapitulatif des constats et propositions d'actions

Le tableau suivant reprend le contenu des fiches constat et la notation ; il comprend :

- Le renvoi à une fiche de constat numérotée contenant d'éventuelles photos d'illustration. (Voir ci-après)
- « éléments observés » : il s'agit des composants, équipements ou dispositions constituant le bâtiment ou l'établissement.
- « constat - localisation » : analyse des points examinés mise en évidence des écarts par rapport à l'accessibilité.
- « propositions d'actions » : il s'agit de propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'accessibilité.
- Critères définis en lien avec le client (lorsqu'ils sont prévus dans le contrat)
- L'estimation financière des actions proposées (lorsqu'elle est prévue dans le contrat) (la valeur est arrondie à la centaine d'€ supérieure).
- une proposition de variante (le cas échéant).

	NOTE	Éléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat	Propositions d'actions	ECHEAN CE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi
	3	Cheminelements extérieurs										
FC n° 1		Seuils et ressauts				Le seuil d'entrée forme une marche de 10cm de hauteur.	Chanfreinage d'un ressaut à 33 % max	Année 1	Circulations horizontales	ml	1	200
	3	Escaliers										
FC n° 2		Appel de vigilance pour les malvoyants en partie haute				Absence d'appel de vigilance en partie haute de l'escalier menant aux sanitaires de l'étage.	Mise en œuvre d'une bande de vigilance à proximité de la première marche en partie supérieure.	Année 1	Circulations verticales	ml	1	200

	NOTE	Éléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat	Propositions d'actions	ECHEAN CE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 3		Nez de marches				Absence de contraste des nez de marche de l'escalier menant aux sanitaires de l'étage.	Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande visuellement contrastée (largeur 3 cm min)	Année 1	Circulations verticales	ml	2	200
	1	Sanitaires										
FC n° 4		Présence de sanitaires adaptés				Absence de sanitaires adaptés pour les PMR	Voir demande de dérogation					

❖